

**Adhésion de la Ville de Dieppe
à l'association "Centre-Ville en Mouvement"**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE 2 OCTOBRE DEUX MILLE QUATORZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 24 septembre 2014 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. GUEROUT François, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. DESMAREST Luc, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme THETIOT Danièle, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°9 à la question n°55), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra (de la question n°1 à la question n°49).

Sont absents et excusés : Mme CYPRIEN Jocelyne, Mme AVRIL Jolanta, Mme QUESNEL Alice, Mme ORTILLON Ghislaine, M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°8), Mme JEANVOINE Sandra (de la question n°50 à la question n°55).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CYPRIEN Jocelyne à M. LANGLOIS Nicolas, Mme AVRIL Jolanta à M. ELOY Frédéric, Mme QUESNEL Alice à Mme PARESY Nathalie, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard (de la question n°50 à la question n°55).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

M. Lucien LECANU, Adjoint au Maire, expose que Centre-Ville en Mouvement est une association initiée par des parlementaires, des élus locaux et des chercheurs ayant comme objectif de travailler à la redynamisation des cœurs de ville dans des domaines variés. Les différents secteurs d'intervention sont la logistique urbaine, la mobilité, l'énergie, l'urbanisme, le commerce, les nouvelles technologies, etc. Le but recherché par Centre-Ville en Mouvement est double : il vise à valoriser les études et expérimentations liées à la dynamisation des centres-villes et à inscrire des moments d'échanges et de rencontres réguliers des acteurs impliqués (élus, collectivités, services de l'État, commerçants, etc.).

Les missions de cette association sont de :

- Fédérer l'ensemble des acteurs liés à l'activité des centres-villes en termes de transport, commerce, urbanisme, emploi et environnement ;
- Valoriser les recherches et les expérimentations novatrices en termes de services au profit de différents acteurs économiques ;
- Mettre en relation les différents acteurs afin de construire le partenariat permettant de monter des actions novatrices.

Les actions de Centre-Ville en Mouvement, décrites dans les statuts ci-annexés, consistent à :

- Organiser des colloques d'information et de débat nationaux et internationaux (Rencontres et Assises) ;
- Mettre en place des journées techniques avec les acteurs impliqués sur le terrain ;
- Développer le site internet www.centre-ville.org afin qu'il devienne une véritable plate-forme d'échanges et de remontées d'informations ;
- Mettre en place des visites de terrain.

Il convient de noter que l'association anime au niveau national la délégation du Management de centre-ville, en partenariat avec CCI France et le Réseau des Centres-Villes Durables de l'Innovation.

Ce réseau serait un soutien certain dans de multiples actions engagées par la Ville de Dieppe et particulièrement pour les actions envisagées dans le cadre de sa politique de redynamisation du commerce. L'adhésion permettrait à la Ville de participer aux journées de rencontres, au forum annuel réservé aux membres, de pouvoir discuter et échanger avec des spécialistes porteurs de projets, d'accueillir des visites terrain, et encore de bénéficier de l'expérience accumulée, des ressources et du réseau de Centre-Ville en Mouvement.

Le coût annuel de la cotisation est de 1 000 € pour les communes ayant une population comprise entre 20 000 et 50 000 habitants. Pour l'année 2014, le montant serait appelé par l'association au prorata temporis, soit 250 € correspondant au dernier trimestre.

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2121-21 et L 2121-33,
- les statuts de l'association "Centre-ville en mouvement" en date du 27 septembre 2012 et plus particulièrement son article 6 relatif à la composition de l'association et précisant que toute personne morale adhérente désigne un représentant permanent,

Considérant l'avis de la commission n° 1 du 23 septembre 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de la Ville de Dieppe à l'association « Centre-Ville en Mouvement »,
- autorise le règlement des cotisations annuelles, la dépense correspondante étant imputée aux crédits prévus au budget au ST 41,
- désigne par un vote à main levée, M. Lucien LECANU pour représenter la Ville auprès de cette association.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--